

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le 29 août 2023 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Robert Morin, Marc-André Michaud et Bertrand Lefebvre et mesdames Darllie Pierre-Louis, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier, Vicky Mokas, Patricia Lebel et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable et monsieur Claude Robichaud, conseiller stratégique.

14 507-08-23 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

14 508-08-23 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 24 et l'ajout des points 7.1 et 7.2 tirés de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2023
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 23 août 2023
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2023 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Liste des comptes ayant fait l'objet de paiement au cours des mois de juin et juillet 2023 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
  - 7.1 Congrès de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
  - 7.2 Fédération de l'UPA de Lanaudière - Travailleur de Rang

8. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Modification de l'heure de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins du 19 septembre 2023 initialement prévue à 19h00 afin de la devancer à 16h00
12. Desjardins Accès D Affaires – Désignation d'un nouvel administrateur principal
13. Autorisation à remplacer la carte de crédit pour les besoins de la MRC Les Moulins
14. Autorisation de signature – Effets bancaires et marge de crédit et amendement à la résolution numéro 14 284-01-23
15. Autorisation de signature – Responsable des services électronique (RSÉ) de la MRC Les Moulins pour le « clicSÉCUR » de Revenu Québec
16. Mise à jour des intervenants désignés pour les fins d'application des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et amendement à la résolution numéro 14 316-02-23
17. Autorisation de signature – Prolongation du contrat de travail d'une employée occupant le poste temporaire de Chargée de projet en immigration
18. Autorisation de paiement à Beneva – RCR RAIM et MRC Les Moulins pour les frais administratifs du régime de retraite de 2022
19. Nomination d'un représentant de l'employeur au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins
20. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de santé et sécurité
21. Nominations de membres au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
22. Nominations de représentants de la MRC Les Moulins au comité de vigilance du Complexe Enviro Connexions
23. Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au comité de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'action en lien avec l'Entente 2022-2025 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Programme d'appui aux collectivités (PAC))
24. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - **Retiré**
25. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)
26. Demande d'appui financier au projet Service d'établissement et de transfert d'entreprise agricole

27. Demande de Viagym – Participation financière de la MRC Les Moulins pour les camps de jour 2023
28. Autorisation de signature – Avenant à l’Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d’initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l’Action communautaire, agissant par l’entremise du Secrétariat à l’action et la Table des préfets de Lanaudière
29. Dépôt de la Déclaration lanauoise pour l’environnement résultant du Sommet municipal tenu en juin 2023
30. Mandat pour des services d’entretien ménager des espaces loués au 2500 boulevard des entreprises à Terrebonne incluant les locaux 104 et 105 à la même adresse (4 mois)
31. Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Rubberduck Inc. (espace de coworking à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023)
32. Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Uno Platform Inc. (espace de coworking à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023)
33. Préavis de l’entreprise La Coupe Cleencut inc. afin de mettre fin à la convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise La Coupe Cleencut inc. (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023)
34. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Inopharm Inc. relativement au Fonds d’aide à l’innovation (FAI) pour les « incubés » d’InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
35. Radiation d’un prêt du Fonds local d’investissement (FLI) et de prêts du Programme d’aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME)
36. Autorisation de signature – Fonds Local d’investissement (FLI) - Contrat de prêt consolidé avec le ministre de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE) ayant pour objet de déterminer les conditions et modalités applicables au prêt effectué par le MEIE à la MRC pour constituer son FLI et remplaçant le contrat de prêt initial et les Avenants subséquents
37. Autorisation de signature – Convention de partenariat FLI/FLS avec les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ) visant la gestion du Fonds local d’investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS)
38. Adoption de la mise à jour de la Politique d’investissement commune du Fonds local d’investissement (FLI) et du Fonds local d’investissement (FLS) en vigueur à compter du 29 août 2023 et autorisation de signature
39. Autorisation de signature - Entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2023-2024
40. Autorisation de signature - Convention de contribution financière - Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

41. Autorisation de signature – Avenant 2 à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional
42. Autorisation de signature – Avenant 1 à l'Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 entre Tourisme Lanaudière et le ministre du Tourisme (EPRT)
43. Autorisation de signature – Avenant 2 à l'entente 2022-2025 de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)
44. Autorisation de signature – Convention d'aide financière avec Tourisme Lanaudière dans le cadre de l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) – Étude de développement de l'agrotourisme
45. Adhésion « membership corporatif PME » à la Télévision Régionale des Moulins (TVRM)
46. Adhésion de la MRC Les Moulins au Mouvement québécois de la qualité (MQQ) pour une durée de 2 ans
47. Autorisation de signature - Certification de la réception provisoire des travaux du cours d'eau CE116 à Mascouche
48. Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-21 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier l'affectation d'une partie du site des étangs aérés de Terrebonne dans le but d'y permettre des activités industrielles
49. Adoption du document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur plan et leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-19 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à intégrer de nouvelles modifications datant de 2022 concernant la cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
50. Examen et approbation du règlement numéro 1319 de la Ville de Mascouche sur l'augmentation de l'offre en logements sociaux et familiaux
51. Examen et approbation du règlement numéro 1324 de la Ville de Mascouche régissant la démolition d'immeubles
52. Autres sujets
53. Période de questions
54. Clôture de la séance

ADOPTÉE

14 509-08-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2023

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2023 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

14 510-08-23 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 23 août 2023

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Mathieu Traversy et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 23 août 2023, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 511-08-23 Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2023 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2023 au montant de 171 279,80\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Août 2023* »).

ADOPTÉE

14 512-08-23 Liste des comptes ayant fait l'objet de paiement au cours des mois de juin et juillet 2023 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Eve Couturier, et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes ayant fait l'objet de paiement au cours des mois de juin et juillet 2023, pour un montant de 401 005,66\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Comptes ayant fait l'objet de paiement au cours des mois de juin et juillet 2023* »).

ADOPTÉE

14 513-08-23 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Août 2023* »).

ADOPTÉE

14 513.1-08-23 Congrès de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) les 18 et 19 octobre 2023, à Saint-Raymond ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Robert Morin et madame Michèle Demers soient et sont autorisés à assister au congrès de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), les 18 et 19 octobre 2023, à Saint-Raymond. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2023-52.1 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 290,00\$, excluant les taxes, par personne, poste budgétaire 2110-312 «*Congrès, colloques* » soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 513.2-08-23 Fédération de l'UPA de Lanaudière - Travailleur de Rang

CONSIDÉRANT QUE depuis février 2020, le projet de service de travailleur de rang de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) vient en aide aux producteurs agricoles en détresse sur l'ensemble des territoires de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que la demande de financement du programme de travailleur de rang sert à bonifier les fonds investis par la FUPAL, à consolider le projet pour les années futures et à en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement a été faite à même les fonds propres à la Table des préfets de Lanaudière, fonds provenant du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande d'aide financière, il a été expliqué qu'un financement municipal était nécessaire uniquement pour le déploiement du programme et qu'il serait autonome par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le programme est important pour les agriculteurs de nos régions et qu'il doit être maintenu;

CONSIDÉRANT QUE la compétence en matière de santé et de services sociaux est de juridiction provinciale et qu'il serait important que le Gouvernement du Québec finance un tel programme pour le bien des populations rurales.

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réitère auprès de l'ensemble des acteurs du milieu tant au niveau agricole que des services sociaux que le programme de travailleur de rang de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière est plus que nécessaire et qu'il protège nos collectivités rurales de la détresse propre à leur profession.

QUE soit demandé au ministre responsable des Services sociaux de financer adéquatement ledit programme de travailleur de rang afin d'en garantir la pérennité.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux, madame Caroline Proulx, ministre responsable de la région de Lanaudière ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 514-08-23 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 23 août 2023 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 23 août 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 515-08-23 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 25 mai 2023 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 25 mai 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 516-08-23 Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 23 août 2023 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 23 août 2023, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 517-08-23 Modification de l'heure de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins du 19 septembre 2023 initialement prévue à 19h00 afin de la devancer à 16h00

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 210-11-22, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier 2023 des séances du conseil de la MRC Les Moulins, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de devancer l'heure de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins du 19 septembre 2023 à 16h00 plutôt qu'à 19h00 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins du 19 septembre 2023 initialement prévue à 19h00 soit et est devancée à 16h00.

QUE la résolution numéro 14 210-11-22 soit et est amendée et qu'ainsi le calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins, lequel fait partie intégrante de ladite résolution, soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

14 518-08-23

Desjardins Accès D Affaires – Désignation d'un nouvel administrateur principal

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adhéré à Accès D Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter ou de retirer un ou des administrateurs municipaux;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins (monsieur Alexandre Bourdeau), soit désigné à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE monsieur Claude Robichaud soit retiré à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe (madame Martine Baribeau) soit et est autorisée à signer le certificat attestant de l'adoption de la présente résolution par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 519-08-23

Autorisation à remplacer la carte de crédit pour les besoins de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de monsieur Alexandre Bourdeau le 14 août 2023 à titre de directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la carte de crédit du directeur général et greffier-trésorier-trésorier à compter du 29 août 2023 ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud soit et est autorisé à prendre les dispositions afin d'annuler la carte de crédit émise au nom de monsieur Claude Robichaud et de demander l'émission d'une nouvelle carte de crédit au nom de monsieur Alexandre Bourdeau à titre de directeur et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, le tout prenant effet à compter du 29 août 2023.

ADOPTÉE

Autorisation de signature – Effets bancaires et marge de crédit et amendement à la résolution numéro 14 284-01-23

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 284-01-23, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les personnes autorisées, auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne, à signer toute convention relative aux comptes numéros 89174, 89175 et 85291 de la MRC Les Moulins, compte du Fonds local de solidarité (FLS), compte du Fonds local d'investissement (FLI) incluant les chèques, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée ;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de monsieur Alexandre Bourdeau le 14 août 2023 à titre de directeur général et greffier-trésorier et de monsieur Lefranc Neptune à titre de coordonnateur des finances et des ressources matérielles, il y a lieu d'amender la résolution numéro 14 284-01-23 afin de remplacer monsieur Claude Robichaud par monsieur Alexandre Bourdeau et de remplacer madame Marie-Claude Corbeil qui n'est plus à l'emploi de la MRC Les Moulins, par monsieur Lefranc Neptune;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 14 284-01-23 soit et est amendée et qu'ainsi, monsieur Guillaume Tremblay, préfet, monsieur Mathieu Traversy, préfet suppléant, monsieur Alexandre Bourdeau directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe ainsi que monsieur Lefranc Neptune soient et sont autorisés à signer les effets bancaires, toute convention relative aux comptes numéros 89174, 89175 et 85291 de la MRC Les Moulins, compte du Fonds local de solidarité (FLS), compte du Fonds local d'investissement (FLI) incluant les chèques et à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse Desjardins de Terrebonne.

QUE deux (2) signatures parmi les personnes autorisées soient et sont requises, dont une signature d'un élu et une signature d'un fonctionnaire.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe (madame Martine Baribeau) soit et est autorisée à signer le certificat du secrétaire ou autre dirigeant autorisé.

QUE le directeur général et greffier-trésorier (monsieur Alexandre Bourdeau) et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe (madame Martine Baribeau) soient et sont autorisés à signer l'avis concernant le changement de représentants.

ADOPTÉE

Autorisation de signature – Responsable des services électronique (RSÉ) de la MRC Les Moulins pour le « clicSÉCUR » de Revenu Québec

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un responsable des services électronique (RSÉ) et représentant autorisé de la MRC Les Moulins pour le « clicSÉCUR » de Revenu Québec et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin, notamment la gestion des accès;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin, notamment la gestion des accès.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au responsable des services électronique (RSÉ) et représentant autorisé de la MRC Les Moulins, monsieur Alexandre Bourdeau, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Martine Baribeau, soit et est autorisée à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment l'« Annexe A - Nomination d'un responsable des services électroniques » ainsi qu'à nommer monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, responsable des services électroniques et à autoriser Revenu Québec à lui transmettre, dans le cadre de ses fonctions, des renseignements confidentiels concernant la MRC Les Moulins. Le responsable des services électroniques peut utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à sa fonction et il doit respecter les conditions d'utilisation des services de clicSÉQR - Entreprises.

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Martine Baribeau, soit et est autorisée à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment l'« Annexe C - Nomination d'un représentant autorisé » ainsi qu'à nommer monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, représentant autorisé et à autoriser Revenu Québec à lui transmettre, dans le cadre de ses fonctions, des renseignements confidentiels concernant la MRC Les Moulins. Le représentant autorisé peut utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à sa fonction.

ADOPTÉE

14 522-08-23

Mise à jour des intervenants désignés pour les fins d'application des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et amendement à la résolution numéro 14 316-02-23

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire aux fins d'application des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 316-02-23, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté une résolution afin de mettre à jour les intervenants désignés pour les fins d'application des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de monsieur Alexandre Bourdeau le 14 août 2023 à titre de directeur général et greffier-trésorier, il y a lieu remplacer monsieur Claude Robichaud par monsieur Alexandre Bourdeau ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 14 316-02-23 soit amendée et qu'ainsi, les intervenants désignés pour les fins d'application des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) soient les suivants :

- madame Linda Henry, agente administrative et madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, à titre de «Responsable administratif» pour les fins d'application des programmes d'amélioration de la SHQ et conséquemment, qu'elles soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents relatifs auxdits programmes.
- monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier et madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, à titre de « Responsable de la sécurité informatique » pour les fins d'application des programmes d'amélioration de la SHQ et conséquemment, qu'ils soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents relatifs auxdits programmes.

ADOPTÉE

14 523-08-23

Autorisation de signature – Prolongation du contrat de travail d'une employée occupant le poste temporaire de Chargée de projet en immigration

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 068-06-22, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé madame Assia El-Mansali à titre de chargée de projet en immigration à raison de 30 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 230-11-22, le conseil de la MRC Les Moulins a modifié l'horaire de travail de madame Assia El-Mansali à titre de chargée de projet en immigration afin de le porter à 34 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE la convention avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) se termine le 31 mars 2025, il y a lieu de prolonger le contrat de travail de madame Assia El-Mansali à titre de chargée de projet en immigration, jusqu'au 31 mars 2025 inclusivement, à raison de 34 heures par semaine, sous réserve des termes du contrat de travail ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation du contrat de travail de madame Assia El-Mansali occupant le poste temporaire de chargée de projet en immigration, à raison de 34 heures par semaine, et ce, jusqu'au 31 mars 2025 inclusivement, sous réserve des termes du contrat de travail. La rémunération continuera d'être établie conformément à la classe 8, échelon 9.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un contrat de travail avec madame Assia El-Mansali relativement au poste temporaire de chargée de projet en immigration.

ADOPTÉE

14 524-08-23

Autorisation de paiement à Beneva – RCR RAIM et MRC Les Moulins pour les frais administratifs du régime de retraite de 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser la caisse du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM/MRC Les Moulins pour les dépenses relatives aux frais administratifs du régime de retraite de 2022 ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 13 juillet 2023, au montant de 34 639,00\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Marc André Michaud, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à Beneva – RCR RAIM et MRC Les Moulins, d'un montant de 34 639,00\$, incluant les taxes, représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement aux dépenses relatives aux frais administratifs du régime de retraite de 2022.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-53 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 34 639,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 525-08-23

Nomination d'un membre votant représentant l'employeur et d'un président au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 900-04-19, 12 168-09-19, 12 272-11-19 et 14 362-03-23, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les représentants pour siéger au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins à titre de membres votants représentants de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE l'un des membres votants représentants de l'employeur est monsieur Claude Robichaud;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite prochainement de monsieur Claude Robichaud, il y a lieu de le remplacer audit comité de retraite;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, pour siéger au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins à titre de membre votant représentant de l'employeur.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Claude Robichaud pour son implication et sa participation au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 526-08-23

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de santé et sécurité

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* exige la mise en place d'un comité de santé et sécurité;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 149-09-22, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place un comité de santé et sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'un des représentants de la MRC Les Moulins au comité susmentionné est monsieur Claude Robichaud;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite prochainement de monsieur Claude Robichaud, il y a lieu de le remplacer audit comité de santé et sécurité;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier pour siéger au comité de santé et sécurité à titre de représentant de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Claude Robichaud pour son implication et sa participation au comité de santé et sécurité de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 527-08-23

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* exige la mise en place d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 150-09-22, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE deux des représentants de la MRC Les Moulins nommés par la résolution susmentionnée au comité susmentionné sont monsieur Claude Robichaud et madame Marie-Claude Corbeil;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite prochainement de monsieur Claude Robichaud et considérant que madame Marie-Claude Corbeil n'est plus à l'emploi de la MRC Les Moulins, il y a lieu de les remplacer audit comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de monsieur Alexandre Bourdeau à titre de directeur général et greffier-trésorier et l'entrée en poste de monsieur Lefranc Neptune à titre de coordonnateur des finances et des ressources matérielles;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier et monsieur Lefranc Neptune, coordonnateur des finances et des ressources matérielles pour siéger au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Claude Robichaud pour son implication et sa participation au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

14 528-08-23

Nominations de représentants de la MRC Les Moulins au comité de vigilance du Complexe Enviro Connexions

CONSIDÉRANT la condition 9 du décret 89-204 adopté le 4 février 2004 qui stipule qu'un représentant de la MRC doit être membre du comité de vigilance de BFI Usine de Triage Lachenaie maintenant connue sous Complexe Enviro Connexions ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 698-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Claude Robichaud à titre de représentant de la MRC Les Moulins au comité de vigilance du Complexe Enviro Connexions ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite prochainement de monsieur Claude Robichaud, il y a lieu de le remplacer audit comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions pour le remplacer

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté soit et est nommé (e) pour représenter la MRC Les Moulins au comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions.

QUE madame Lucie Veillette soit et est nommé (e) à titre de substitut pour représenter la MRC Les Moulins au comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Claude Robichaud pour son implication et sa participation au comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions.

ADOPTÉE

14 529-08-23

Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au comité de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'action en lien avec l'Entente 2022-2025 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Programme d'appui aux collectivités (PAC))

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 846-03-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente 2022-2024 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe D de l'entente susmentionnée mentionne que le comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente devait être constitué ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 846-03-22, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les représentants du comité de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'action en lien avec l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Programme d'appui aux collectivités (PAC)) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la composition de ce comité ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, le directeur du développement économique et touristique, le coordonnateur des finances et des ressources matérielles ainsi que la conseillère au développement social soient et sont nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au comité de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'action en lien avec l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins (Programme d'appui aux collectivités (PAC)).

ADOPTÉE

14 530-08-23

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 684-12-21, le conseil de la MRC Les Moulins a procédé à la nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer madame Patricia Lebel qui n'est plus disponible :

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Mathieu Traversy et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Eve Couturier soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie madame Patricia Lebel pour son implication et sa participation au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

ADOPTÉE

14 531-08-23

Demande d'appui financier au projet Service d'établissement et de transfert d'entreprise agricole

CONSIDÉRANT la fin de l'entente en mars 2023 portant sur ARTERRE Lanaudière, un service dédié à l'entrepreneuriat agricole offert par Lanaudière Économique;

CONSIDÉRANT la volonté de Lanaudière Économique de poursuivre cette initiative sous la forme d'un service d'établissement et de transfert agricole;

CONSIDÉRANT le montage financier proposé par Lanaudière Économique comportant principalement une contribution financière du MAMH via le Fonds régions ruralité volet 1, ainsi qu'une contribution du MAPAQ, et ce pour la période 2023 – 2026;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Lanaudière, dont la MRC Les Moulins, sont interpellées pour maintenir leur contribution financière;

CONSIDÉRANT la demande de Lanaudière Économique à la MRC Les Moulins de contribuer à ce financement avec des contributions de 2 203\$ en 2023 ainsi que des contributions prévues de 2 313\$ en 2024 et 2 452\$ en 2025;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à participer financièrement au Service d'établissement et de transfert d'entreprise agricole de Lanaudière Économique pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026, et ce, sous réserve de la confirmation des autres partenaires au montage financier.

QUE la dépense soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-989 « *Lanaudière économique* », au moment opportun.

ADOPTÉE

14 532-08-23

Demande de Viagym – Participation financière de la MRC Les Moulins pour les camps de jour 2023

CONSIDÉRANT la demande de soutien à la MRC Les Moulins de la part du Club de gymnastique Viagym, pour les camps de jour 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière requise en vue de couvrir les frais de location de base des locaux des camps de jour 2023 est de 5 950,00\$ ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une l'aide financière au club de gymnastique Viagym en vue de couvrir les frais de location de base des locaux pour les camps de jour au montant de 5 950,00\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement de l'aide financière susmentionnée sur dépôt d'un rapport confirmant la tenue de desdits camps de jour ainsi que le nombre de participants inscrits.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-54 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 5 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2629-972 «Club Viagym» soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 533-08-23

Autorisation de signature – Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, agissant par l'entremise du Secrétariat à l'action et la Table des préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont conclu, le 2 octobre 2018 une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier 2023, la Ministre a confirmé l'ajout d'une somme supplémentaire pour l'année financière 2022-2023 afin de maintenir actives les démarches de mobilisations établies pour poursuivre la mobilisation et la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et que cet ajout a fait l'objet d'un avenant à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2023, la Ministre a confirmé la prolongation d'une année de la mesure des Alliances pour la solidarité et l'octroi d'une somme supplémentaire pour l'année financière 2023-2024, afin d'assurer la continuité de l'ensemble des activités prévues à l'Alliance;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, lequel a pour objet de modifier la contribution à l'entente, puisqu'une somme de 1 030 811,00\$ sera ajoutée en 2023-2024.

ADOPTÉE

14 534-08-23

Dépôt de la Déclaration lanauoise pour l'environnement résultant du Sommet municipal tenu en juin 2023

CONSIDÉRANT la tenue du Sommet municipal sur l'environnement les 14 et 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT cet exercice de mobilisation porté par la Table des préfets de Lanaudière visant à susciter l'adhésion et à soutenir les municipalités dans l'adoption des bonnes pratiques en matière environnementale;

CONSIDÉRANT la participation de la majorité des municipalités Lanaudoises à cet événement, dont les villes de Mascouche et Terrebonne;

CONSIDÉRANT la « Déclaration lanaudoise pour l'environnement » rédigée lors de ce Sommet;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lanaudière sont invitées à présenter la Déclaration à leur conseil respectif pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont également invitées à déposer cette déclaration à leur conseil;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte le dépôt de la Déclaration lanaudoise pour l'environnement résultant du Sommet municipal tenu en juin 2023.

QUE copie de cette résolution soit transmise au président de la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

14 535-08-23

Mandat pour des services d'entretien ménager des espaces loués au 2500 boulevard des entreprises à Terrebonne incluant les locaux 104 et 105 à la même adresse (4 mois)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager des espaces loués par la MRC Les Moulins au 2 500, boulevard des Entreprises, à Terrebonne, incluant les locaux 104 et 105 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, pour l'entretien ménager des espaces loués par la MRC Les Moulins au 2 500, boulevard des Entreprises, à Terrebonne, incluant les locaux 104 et 105, pour la période du **1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2023**, au tarif de 730,00\$ par mois, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager des espaces loués par la MRC Les Moulins au 2 500, boulevard des Entreprises, à Terrebonne, incluant les locaux 104 et 105, pour la période du **1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2023**, au tarif de 730,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison d'une (1) fois par semaine.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-55 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un total de 2 920,00\$, excluant les taxes, pour quatre (4) mois, poste budgétaire 2620-522 « *Entretien des locaux* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 536-08-23

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rubberduck Inc. (espace de coworking à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023)

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec et l'entreprise Développement numérique Rubberduck Inc.. ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Développement numérique Rubberduck Inc.

ADOPTÉE

14 537-08-23

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Uno Platform Inc. (espace de coworking à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023)

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec et l'entreprise Uno Platform Inc.;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Uno Platform Inc.

ADOPTÉE

14 538-08-23

Préavis de l'entreprise La Coupe Cleencut inc. afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise La Coupe Cleencut inc. (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 224-11-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise La Coupe Cleen Cut Inc. ;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 2 août 2023 de l'entreprise La Coupe Cleen Cut Inc. confirmant à la MRC Les Moulins son intention de mettre fin à la convention d'incubation ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 2 août 2023 de l'entreprise La Coupe Cleen Cut Inc. confirmant à la MRC Les Moulins son intention de mettre fin à sa convention d'incubation.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que la convention d'incubation intervenue avec l'entreprise La Coupe Cleen Cut Inc. prenne fin à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

ADOPTÉE

14 539-08-23

Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Inopharm Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 288-01-23, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Inopharm Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale et que par la résolution numéro 13 471-08-21, ledit programme révisé a été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 738-01-22, le conseil de la MRC Les Moulins a amendé le document intitulé du Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Inopharm Inc. est admissible au Programme d'aide à l'innovation de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Inopharm Inc. désire s'adjoindre des expertises externes ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée à l'entreprise Inopharm Inc. par la Société de développement international de Lanaudière (SODIL), pour un montant maximum de 5 000,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise Inopharm Inc. au Programme d'aide à l'innovation InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Inopharm Inc. relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les «incubés» d'InnoHub La Centrale.

QUE la subvention soit versée selon les modalités suivantes : 75% des honoraires des interventions avant taxes, et ce, pour un montant maximum de 3 750,00\$, le tout, selon les paramètres du Programme d'aide à l'innovation. Ce versement maximum de 3 750,00\$ sera effectué au terme du mandat après la présentation d'un rapport final et de la preuve de paiement des honoraires de 5 000,00\$ et lorsque toutes les conditions prévues à la convention auront été remplies.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-56 émis par le directeur général et greffier -trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 750,00\$, excluant les taxes, « *Fonds d'aide à l'innovation (FAI)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 540-08-23

Radiation d'un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) et de prêts du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) (Amendée par la résolution numéro 14 858-04-24)

CONSIDÉRANT le contrat de prêt du Fonds local d'investissement (FLI) autorisé par la résolution suivante du comité d'investissement commun (CIC) et entériné par la résolution suivante du conseil de la MRC Les Moulins :

Numéro de résolution du Comité d'investissement commun (CIC)

CI-17-399-FLI

Numéro de résolution de la MRC Les Moulins

11 695-12-18

CONSIDÉRANT les contrats des prêts du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) autorisés par les résolutions suivantes du conseil de la MRC Les Moulins :

Numéros de résolution de la MRC Les Moulins

12 541-04-20  
13 392-06-31  
13 250-04-21  
13 173-03-21  
13 783-02-22  
12 881-11-20 et 13 405-06-21

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier les prêts susmentionnés ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le montant suivant du prêt du Fonds local d'investissement (FLI) autorisé par la résolution suivante du comité d'investissement commun (CIC) et entériné par la résolution suivante du conseil de la MRC Les Moulins soit et est radié à compter du 19 septembre 2023 :

Numéro de résolution du Comité d'investissement commun (CIC)

CIC-17-399-FLI

Numéro de résolution de la MRC Les Moulins 11 695-12-18

Montant 9 536,82 \$

QUE les montants suivants des prêts du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) autorisés par les résolutions suivantes du conseil de la MRC Les Moulins soient et sont radiés à compter du 19 septembre 2023:

<u>Numéro de résolution de la MRC</u>	<u>Montants</u>
12 541-04-20	13 543,77 \$
13 392-06-31	25 00,00 \$
13 250-04-21	22 999,61 \$
13 173-03-21	7 446,64 \$
13 783-02-22	31 910,77 \$
12 881-11-20 et 13 405-06-21	31 366,36 \$

ADOPTÉE

14 541-08-23

Autorisation de signature – Fonds Local d'investissement (FLI) – Contrat de prêt consolidé avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ayant pour objet de déterminer les conditions et modalités applicables au prêt effectué par le MEIE à la MRC pour constituer son FLI et remplaçant le contrat de prêt initial et les Avenants subséquents

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 1998, le gouvernement du Québec et le Centre local de développement de la MRC Les Moulins (ci-après le « CLD ») ont conclu un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (ci-après le « FLI »);

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du chapitre 8 des lois de 2015 (ci-après « la Loi »), la MRC assume depuis le 21 avril 2015 les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le CLD avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs des aides accordées à un bénéficiaire par le CLD à même les sommes obtenues en vertu dudit contrat de prêt sont devenus, au 21 avril 2015, ceux de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de prêt précise les modalités d'utilisation du FLI et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de prêt a fait l'objet, depuis 1998, de plusieurs modifications afin de, notamment, retarder la date du remboursement à être effectué par la MRC (ci-après les « Avenants »);

CONSIDÉRANT QUE les FLI visent à faciliter l'accès à des capitaux et à accélérer la réalisation des projets de démarrage d'entreprise, d'amélioration et de transformation d'entreprise, de croissance et d'expansion d'entreprise ainsi que de relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale versée à ce jour par gouvernement du Québec à la MRC dans le cadre du présent prêt FLI est de 1 207 751,00\$;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles modalités de gestion des FLI ont été autorisées le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'il apparait opportun aux Parties que le texte du contrat de prêt conclu le 15 octobre 1998 soit modifié afin de, notamment, y intégrer les Avenants effectués depuis 1998 et les nouvelles modalités de gestion des FLI;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le contrat de prêt initial et les Avenants subséquents par le contrat de prêt consolidé à intervenir ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt consolidé avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ayant pour objet de déterminer les conditions et modalités applicables au prêt effectué par le MEIE à la MRC pour constituer son Fonds Local d'investissement (FLI) et remplaçant le contrat de prêt initial et les Avenants subséquents.

ADOPTÉE

14 542-08-23

Autorisation de signature – Convention de partenariat FLI/FLS avec les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ) visant la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS)

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention avec les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ);

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la convention à intervenir vise la mise en place d'un partenariat entre la MRC Les Moulins et FLS-FTQ pour la gestion du Fonds local d'investissement (le « **FLI** ») et du Fonds local de solidarité (le « **FLS** ») afin de :

- consolider l'offre de financement local et d'en faciliter l'accès aux entreprises et aux entrepreneurs;
- faciliter le traitement des demandes d'investissement des entrepreneurs du milieu et diminuer les délais de réponses aux demandes d'investissement;
- harmoniser les investissements provenant du FLI et du FLS afin de permettre une meilleure cohérence des interventions auprès des entrepreneurs locaux;
- mettre en place un comité d'investissement commun (le « **CIC** ») décisionnel afin d'alléger les structures;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la Convention de partenariat FLI/FLS avec les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ) visant la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS).

ADOPTÉE

14 543-08-23

Adoption de la mise à jour de la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local d'investissement (FLS) en vigueur à compter du 29 août 2023 et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 541-08-23, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un Contrat de prêt consolidé avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ayant pour objet de déterminer les conditions et modalités applicables au prêt effectué par le MEIE à la MRC pour constituer son FLI et remplaçant le contrat de prêt initial et les Avenants subséquents;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 542-08-23, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature Convention de partenariat FLI/FLS avec les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ) visant la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 177-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local d'investissement (FLS);

CONSIDÉRANT le contrat et la convention susmentionnés, il y a lieu de mettre à jour la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local d'investissement (FLS);

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour de la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

QUE ladite politique remplace la Politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI) adoptée par la résolution numéro 11 177-01-18.

QUE copie de la présente résolution et de la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) soient et sont transmises aux Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ) et au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

ADOPTÉE

14 544-08-23

Autorisation de signature - Entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de conclure une entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2023-2024 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le dépôt d'une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) auprès d'Emploi-Québec.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2023-2024 signée par monsieur Claude Robichaud, pour et au nom de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 545-08-23

Autorisation de signature - Convention de contribution financière - Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 415-04-23, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé qu'une demande de soutien financier et d'accompagnement dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) soit déposée ;

CONSIDÉRANT la réception de la part de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'un projet de Convention de contribution financière dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de la convention susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la Convention de contribution financière dans le cadre du Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE

14 546-08-23

Autorisation de signature – Avenant 2 à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 096-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 567-10-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un Avenant à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'Avenant 2 à la Convention d'aide financière susmentionnée afin de préciser les modifications apportées aux conditions de l'aide financière ainsi qu'à l'admissibilité d'une nouvelle dépense;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la signature de l'avenant numéro 2 à la Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec (AEQ) entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional afin d'apporter des modifications aux conditions de l'aide financière ainsi qu'à l'admissibilité d'une nouvelle dépense.

ADOPTÉE

14 547-08-23

Autorisation de signature – Avenant 1 à l'Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 entre Tourisme Lanaudière et le ministre du Tourisme (EPRT)

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme et Tourisme Lanaudière ont signé, le 5 septembre 2017, une entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda à l'entente susmentionnée afin de modifier la désignation des parties à l'entente ainsi que de modifier certains articles de l'entente, notamment pour remplacer la date butoir du « 31 mars 2020 » pour la réalisation des projets, par la date du « 31 mars 2025 » ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant 1 à l'Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 entre Tourisme Lanaudière et le ministre du Tourisme (EPRT) afin de modifier la désignation des parties à l'entente ainsi que de modifier certains articles de l'entente, notamment pour remplacer la date butoir du « 31 mars 2020 » pour la réalisation des projets, par la date du « 31 mars 2025 ».

ADOPTÉE

14 548-08-23

Autorisation de signature – Avenant 2 à l'entente 2022-2025 de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme et Tourisme Lanaudière (les Partenaires) ont signé, le 9 juin 2022, une entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (ci-après EPRTNT) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 214-11-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 1 à l'EPRTNT afin, entre autres, de devenir partenaire à l'entente EPRTNT d'origine ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.5 de l'EPRTNT, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des Partenaires ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un avenant à l'entente EPRTNT afin de permettre d'élargir les critères d'admissibilité des projets dans le cadre de l'EPRTNT ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant 2 à l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (ci-après EPRTNT) afin de permettre d'élargir les critères d'admissibilité des projets dans le cadre de l'EPRTNT et ainsi soutenir les festivals et événements qui sont aussi soutenus par le ministère du Tourisme.

ADOPTÉE

14 549-08-23 Autorisation de signature – Convention d’aide financière avec Tourisme Lanaudière dans le cadre de l’entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) – Étude de développement de l’agrotourisme

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière est responsable de la gestion de l’Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (ci-après « EPRTNT ») ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière a transmis un projet d’entente à la MRC Les Moulins afin qu’elle puisse bénéficier d’une aide financière pour réaliser une étude en agrotourisme gourmand dans le cadre de l’EPRTNT ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d’entente vise à déterminer les conditions et modalités de l’aide financière susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’autoriser la signature du projet d’entente susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la Convention d’aide financière avec Tourisme Lanaudière dans le cadre de l’entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) afin de pouvoir bénéficier d’une aide financière pour réaliser une étude en agrotourisme gourmand.

ADOPTÉE

14 550-08-23 Adhésion « membership corporatif PME » à la Télévision Régionale des Moulins (TVRM)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun d’adhérer au « membership corporatif PME » à la Télévision Régionale des Moulins (TVRM) ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au « membership corporatif PME » à la Télévision Régionale des Moulins (TVRM), au coût de 100,00\$ excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-57 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 551-08-23 Adhésion de la MRC Les Moulins au Mouvement québécois de la qualité (MQQ) pour une durée de 2 ans

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun d’adhérer à au Mouvement québécois de la qualité (MQQ), pour deux (2) ans ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au Mouvement québécois de la qualité (MQQ), pour deux (2) ans, au coût de 960,04\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2023-58 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 960,04\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 552-08-23 Autorisation de signature - Certification de la réception provisoire des travaux du cours d'eau CE116 à Mascouche

CONSIDÉRANT l'inspection provisoire officielle des travaux de stabilisation des berges du cours d'eau CE116 à Mascouche en date du 28 juillet 2023 par la firme Englobe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Englobe de procéder à la réception provisoire des travaux, laquelle prévoit que la date ultime des entretiens et des correctifs est le 31 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre les entretiens et les correctifs susmentionnés avant le 31 août 2023, le certificat de la réception provisoire des travaux du cours d'eau CE116 a dû être signé en date du 17 août 2023, par madame Lucie Veillette, Conseillère en environnement, présente lors de la visite terrain du 28 juillet 2023, après avoir été autorisée par le directeur général et greffier-trésorier étant donné l'urgence ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le certificat de la réception provisoire des travaux du cours d'eau CE116 à Mascouche signé par madame Lucie Veillette, Conseillère en environnement, à titre de représentante de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 553-08-23 Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-21 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier l'affectation d'une partie du site des étangs aérés de Terrebonne dans le but d'y permettre des activités industrielles

Monsieur Marc-André Michaud donne avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-21 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier l'affectation d'une partie du site des étangs aérés de Terrebonne dans le but d'y permettre des activités industrielles.

14 554-08-23 Adoption du document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur plan et leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-19 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à intégrer de nouvelles modifications datant de 2022 concernant la cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-19 intitulé «*Règlement numéro 97-33R-19 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à intégrer de nouvelles modifications datant de 2022 concernant la cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain*» ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur plan et leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Terrebonne et au greffier de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

14 555-08-23

Examen et approbation du règlement numéro 1319 de la Ville de Mascouche sur l'augmentation de l'offre en logements sociaux et familiaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1319 sur l'augmentation de l'offre en logements sociaux et familiaux ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1319 de la Ville de Mascouche sur l'augmentation de l'offre en logements sociaux et familiaux.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 556-08-23

Examen et approbation du règlement numéro 1324 de la Ville de Mascouche régissant la démolition d'immeubles

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1324 régissant la démolition d'immeubles

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1324 de la Ville de Mascouche régissant la démolition d'immeubles.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Un groupe de citoyens, notamment monsieur Normand Beudet, porte-parole d'Action Environnement Basses-Laurentides et madame Rebecca Pétrin, directrice générale, Eau Secours, s'adressent aux membres du conseil afin de les sensibiliser relativement aux risques pour l'environnement du projet de l'entreprise Stablex, située sur le territoire de de la Ville de Blainville, projet présentement en cours d'évaluation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Monsieur Guillaume Tremblay, préfet, prend la parole et mentionne qu'il est très heureux de la position de la mairesse de Blainville, madame Poulin, à l'égard de ce projet. Monsieur Mathieu Traversy, préfet suppléant, souligne également le courage politique de celle-ci.

14 557-08-23

Clôture de la séance

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, greffière-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe